



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ENDROIT DÉSIGNÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR  
TENIR LES SÉANCES ORDINAIRES**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Racine, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 novembre 2023, la résolution portant le numéro 2023-11-27, intitulée *Décret de l'endroit où siège le conseil municipal de la Municipalité de Racine – École primaire Notre-Dame-de-Monjoie – 138 route 222.*

QUE les séances ordinaires prévues au calendrier des séances pour les années 2023 et 2024 se tiendront, à compter du 4 décembre 2023, à l'école primaire Notre-Dame-de-Monjoie, sise au 138, route 222, à Racine.

QUE les séances se tiendront à cet endroit jusqu'à nouvel ordre.

DONNÉ à Racine le 16 novembre 2023.

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée Lyne Gaudreau, Directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 16 novembre 2023.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt-trois.

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière